



Mairie de OUCHES

Téléphone 04-77-66-86-45

mairie.ouches@wanadoo.fr

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE ORGANISE PAR LA COMMUNE

REGLEMENT

La commune de Ouches organise un concours photographique dont le thème est «OUCHES».

Article 1 : Durée

Ce concours débutera le 1er août 2024 à 0h00 et sera clos le 30 septembre 2024 à 0h00.

Le règlement de ce concours sera affiché à la mairie et disponible sur demande à mairie.ouches@wanadoo.fr.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux personnes de plus de 18 ans, habitant la commune. Les photographes professionnels ne sont pas autorisés à participer. Chaque participant devra produire avant le 30 septembre 2024 à 0h00 une photographie numérique dont il est l'auteur en noir et blanc ou en couleurs, sur le thème « Ouches », à l'adresse mairie.ouches@wanadoo.fr. Chaque mail devra préciser les nom, prénom, adresse ou courriel et téléphone du photographe.

Article 3 : Jury et désignation du gagnant

Le jury sera composé des membres du conseil municipal. La photographie gagnante sera choisie lors de la 1^{ère} réunion de la commission communication suivant la fin du concours, soit à partir du 1^{er} octobre 2024. Les concurrents seront évalués selon des critères de qualité technique et d'intérêt artistique. Le gagnant sera avisé par courriel.

Article 4 : Prix

Le concours est doté d'un prix récompensant la meilleure photo : la photographie gagnante sera en couverture du prochain bulletin municipal de la commune.

La commune se réserve le droit d'exposer les photos en mairie. Les participants en seront informés.

Article 5 : Droit à l'image

Les concurrents devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause leur droit à l'image. La commune décline toute responsabilité dans le cas du non-respect de cette règle.

Article 6 : Acceptation

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement affiché le temps du concours à la mairie.